

ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 14 novembre 2017

Madame Carolina Rinfret
TransCanada PipeLines Ltd
1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 3G4

**Objet : Projet de prolongement du gazoduc entre Saint-Sébastien et
Pike River
Questions complémentaires du 14 novembre 2017 (n^{os} 1 et 2)**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 16 novembre compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

Questionnement supplémentaire pour le promoteur

1. Au DA8 (p. 2), TransCanada PipeLines Ltd mentionne qu'une nouvelle station de compression en aval de la station existante (Candiac) aurait un coût en capital de plus de 100 millions de dollars.

Dans le dossier du projet de doublement du gazoduc de St-Sébastien de 2006, au DQ6.1 (p. 1), TransCanada PipeLines Ltd indiquait : « *Un nouveau site de compression, à un coût estimé à 13,5 millions de dollars, ne constitue pas une alternative économiquement viable...* ».

Comment pouvez-vous expliquer que le coût estimé d'une station de compression, sur le même tronçon de gazoduc, soit passé de 13,5 à 100 millions de dollars entre 2006 et 2017 ?

2. Le PR3.1 (p. 2-5) indique :
« *Dix propriétaires voisins au Projet ont été identifiés dans un rayon de 200 m de ce dernier. Ces propriétaires ont également été informés et invités à participer à la journée « portes ouvertes » tenue le 8 décembre 2015 à Saint-Sébastien par une série d'avis parus dans le journal Le Canadien Français les 19 novembre, 26 novembre et 3 décembre 2015. Deux des propriétaires voisins étaient présents aux « portes ouvertes ». Ils ont également reçu, le 5 mai 2016, la trousse d'information du Projet. TransCanada a fourni des réponses aux préoccupations soulevées par les propriétaires voisins dans le cadre du processus de consultation.* »

Au DA14 le tableau QC-23 Rev 01 indique que 26 résidences situées à moins de 250 m du gazoduc, dont 14 sont à moins de 185 m, se situent dans des zones à risque.

La commission note que le nombre de résidences susceptibles d'être dans une zone de radiation thermique advenant un accident majeur est plus élevé que le nombre de propriétaires voisins identifiés par TransCanada PipeLines Ltd.

Veillez préciser comment l'information a été transmise par l'entreprise aux résidents des zones à risque. Précisez notamment si ces derniers ont reçu la trousse d'information distribuée le 5 mai 2016 et si des communications directes, autres que la journée porte ouverte, ont été effectuées auprès de ceux-ci.